

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

DEL-2025-237

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. CATTANEO.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. ANCHISI, CHAVANNE, DUPERTHUY, GRANGE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
BLUFFY	Chez Coffy	173053	32.246,10	3.678,66	28.567,44
DOUSSARD	Route de la Poudrerie	170737	118.182,72	11.955,85	106.226,87
MARCELLAZ-ALBANAIS	Rue des Ecoles	171895	23.864,00	4.429,15	19.434,85
MONTAGNY-LES-LANCHES	Les Godés	173210	38.066,27	5.747,55	32.318,72
VAL-DE-CHAISE	Ombre dessous	173671	117.898,80	14.969,53	102.929,27
BOGEVE	Plateau de Plaine Joux	164214	274.165,75	14.740,91	259.424,84
BOGEVE	Chemin des Vuargnes	168442	139.224,75	15.616,00	123.608,75
VALLORCINE	Plan Droit	170152	52.912,80	7.205,79	45.707,01
SAINT-JEAN-D'AULPS	Bellecombe	174781	27.963,87	2.997,00	24.966,87
SEYTROUX	Le Crêt	174776	18.121,59	2.319,76	15.801,83
TOTAL € HT			842.646,65	83.660,20	758.986,45

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

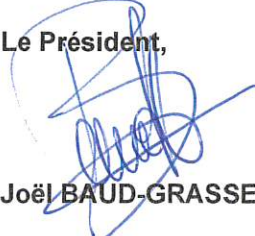
Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
BLUFFY	Chez Coffy	173053	1.663,64	299,45	1.364,19
DOUSSARD	Route de la Poudrerie	170737	5.939,75	1.069,15	4.870,60
MARCELLAZ-ALBANAIS	Rue des Ecoles	171895	4.330,25	779,44	3.550,81
MONTAGNY-LES-LANCHES	Les Goddés	173210	2.491,45	448,45	2.043,00
VAL-DE-CHAISE	Ombre dessous	173671	6.826,57	1.228,77	5.597,80
BOGEVE	Hameau de Plaine Joux	164214	20.170,40	3.630,66	16.539,74
BOGEVE	Chemin des Vuargnes	168442	8.138,00	1.464,84	6.673,16
VALLORCINE	Plan Droit	170152	3.284,61	591,22	2.693,39
SAINT-JEAN-D'AULPS	Bellecombe	174781	2.310,00	415,80	1.894,20
SEYTROUX	Le Crêt	174776	2.341,20	421,40	1.919,80
TOTAL € HT			57.495,87	10.349,18	47.146,69

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE